



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SOFLEX RESINE
Code du produit : L314

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Construction.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SOKA FRANCE
Adresse : 39 rue Pasteur 65000 TARBES.France.
Téléphone : +33 (0)5 62 34 03 51. Fax : +33 (0)5 62 51 34 89.
Email: contact@soka-france.com
<http://www.soka-france.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens de la Directive 1999/45/CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Conformément à la Directive 1999/45/CE, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.
En l'état de nos connaissances, ce produit ne nécessite pas une étiquette de danger.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
Peut irriter la peau.
Peut irriter les yeux.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Mélanges

Nature chimique : Dispersion aqueuse
Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Enlever les vêtements contaminés. Si des symptômes d'irritation se développent, requérir une assistance médicale.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les yeux : Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Requérir une assistance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.
Ne PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Le produit lui-même ne brûle pas.
Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil direct.
Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle.
Valeur inférieure à la valeur limite de prise en compte.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation adéquate et/ou des mesures techniques pour les opérations à haute température pour éviter l'exposition aux vapeurs. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141).
Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.
- Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures de protection : S'assurer que les systèmes de rinçage des yeux et les douches de sécurité soient situés près de la place de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux:
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Liquide, dispersion aqueuse.
- Couleur : Blanc.
- Odeur : Type ester.
- Seuil olfactif : Non déterminé.
- pH : 6.5 - 7.5, ISO 976
- Point de fusion/point de congélation : Non déterminé.
- Point d'ébullition : Non déterminé.
- Point d'éclair : Non déterminé.
- Taux d'évaporation : Non déterminé.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable.
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable.
- Pression de vapeur : 23 hPa, à 20 °C
- Densité de vapeur relative : Non déterminé.
- Densité relative : 0.9 - 1.1
- Hydrosolubilité : Soluble, complètement miscible, dans toutes les proportions.
- Coefficient de partage n-octanol/eau : Non déterminé.
- Température d'inflammation : Non applicable.
- Décomposition thermique : Non déterminé.
- Viscosité, dynamique : 1,500 - 3,000 mPa s, ISO 2555
- Propriétés explosives : Non applicable.
- Propriétés comburantes : Non applicable.

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible.

Élimination physico-chimique : 98%, OCDE Ligne directive 302, Le produit peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Produit

Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

En accord avec les réglementations locales et nationales.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Les eaux résiduaires de l'étape suivante devraient faire l'objet d'un traitement approprié en accord avec les réglementations locales.

Emballages contaminés : En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR : Marchandise non dangereuse.
RID : Marchandise non dangereuse.
IMDG : Marchandise non dangereuse.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : Marchandise non dangereuse.
RID : Marchandise non dangereuse.
IMDG : Marchandise non dangereuse.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Marchandise non dangereuse.
RID : Marchandise non dangereuse.
IMDG : Marchandise non dangereuse.

14.4. Groupe d'emballage

ADR : Marchandise non dangereuse.
RID : Marchandise non dangereuse.
IMDG : Marchandise non dangereuse.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Marchandise non dangereuse.
RID : Marchandise non dangereuse.
IMDG : Marchandise non dangereuse.

14.6. Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Produit non dangereux au sens de la réglementation transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau.
Classification conformément à VwVwS, Annexe 4.

Autres réglementations : Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens de la Directive 1999/45/CE.
Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.